

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-126 DU 08 MARS 1999

Chargeant Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale de l'intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la défense nationale pour compter du 4 mars 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

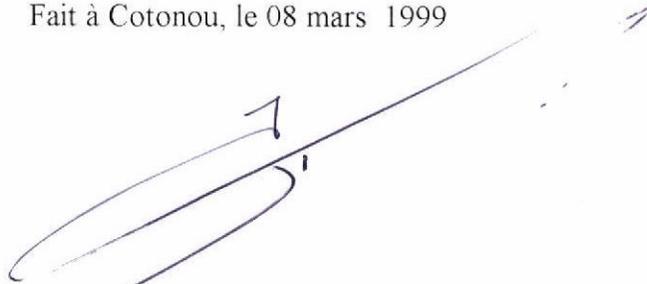
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 04 mars 1999, monsieur Daniel TAWEMA, ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la défense nationale pendant l'absence de monsieur Pierre OSHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 08 mars 1999

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 MISAT 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-